

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/08/2017

Dossier complet le :

05/10/2017

N° d'enregistrement :

2017-005472

1. Intitulé du projet

Création de la zone d'activité du Cayrol sur la commune d'Alzonne (11)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BANQUET Régis, Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 3 | 5 | | 7 | 1 | 5 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 6 |

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Infrastructures routières (...)	Construction de 400 ml de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale
39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement (...)	Terrain d'assiette de 3,9 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une zone d'activité, sur une zone à dominante agricole, mais en continuité d'activités et de réseaux déjà existant intégrant :

- 13 lots d'une superficie d'environ 2000 m²
- une voirie centrale d'orientation globale Ouest/Est, connectée à une desserte existante à l'est (projet de barreau routier de la RD11) et aménagée d'une aire de retournement sur sa frange ouest
- des trottoirs drainants
- un réseau d'éclairage
- des cheminements piétons sur la frange nord
- une noue de 850 m³ utile sur la frange nord et une noue de 531 m³ sur la frange sud, enherbées,
- l'ensemble des réseaux nécessaires à de futures activités (AEP, EU, EP, électricité, gaz, fibre) menés à la parcelle

4.2 Objectifs du projet

Le projet de Zone d'Activité du Cayrol est destiné à accueillir diverses activités économiques (artisanales, commerciales, hébergement hôteliers, bureaux et services, industries) dans un secteur proche de Carcassonne, d'axes majeurs de communication, et en continuité d'activités existantes.

La zone choisie pour le projet bénéficie de nombreux atouts justifiant les objectifs du projet :

- une surface d'un seul tenant,
- un niveau très faible de contraintes (topographique, hydraulique, paysagère, naturelle...)
- la proximité d'une zone de vie qui pourra bénéficier directement de ce projet (en terme d'emplois, de services, de retombées économiques)
- la proximité immédiate des réseaux nécessaires au développement du projet

Le projet viendra ainsi conforter une dynamique économique en pleine croissance tout en élargissant la zone d'emploi et de services d'Alzonne, et dans une plus large mesure, de Carcassonne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pour l'implantation du projet se dérouleront selon le déroulement de travaux de VRD classiques selon les principales phases suivantes :

- bornage
- déviation de la ligne HTA reportée sur la frange nord du projet
- préparation des terrains
- terrassements
- implantation des réseaux
- création des noues
- création de la voirie, des trottoirs et circulation douces

La phase travaux durera 8 à 10 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet engendra l'implantation de nouvelles activités, 13 au maximum, sur la surface totale du site.

Les bâtiments auront une hauteur de 10 m maximum. Ils s'implanteront à plus de 15 m de l'axe de la RD6113 qui longe le site sur sa frange sud. Les activités attendues ne sont aujourd'hui pas connues, mais sont pressenties à dominante artisanale.

L'implantation de ces nouvelles activités s'accompagnera d'un trafic, probablement pendulaire, avec des pics en début et fin de journée, de manière moins marquée en milieu de journée également. Ce trafic correspondra aux heures d'embauche et fin de journée des personnes employées sur le site. Avec deux stationnements par parcelle prévu dans le cadre du projet, on peut envisager un trafic pendulaire d'une trentaine d'aller et retour le matin, et d'une trentaine également l'après midi, soit en tout 120 trajets (60 allers et retours) quotidiens sur la voie d'accès. Ce trafic sera probablement réduit le dimanche.

En fonction des activités, du trafic lié à d'éventuelles livraisons et à la fréquentation du public en cas d'activités commerciales, pourra également être attendu. Ce trafic ne peut pas être quantifié aujourd'hui mais il restera néanmoins ponctuel au vu de la surface impactée et du nombre de parcelles projetées.

Des cheminements doux sont prévus dans le cadre du projet, en connexion avec les réseaux existants à l'est, permettant de rejoindre Alzonne.

Les activités engendreront des retombées économiques directes et indirectes.

Les consommations sont difficiles à quantifier étant donné que les activités attendues ne sont pas connues.

Des rejets seront engendrés par les diverses activités. Elles seront toutes connectées aux réseaux existants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s), sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie totale du projet	3,9 ha
parcelles	13 parcelles de 2000 m ² en moyenne
voirie / reprise de voirie existante	3608 m ² / 550 m ²
trottoirs / cheminement doux créés	1020 m ² / (510 ml / 250 ml)
noue nord	1480 m ² (221 ml)
noue sud	1560 m ² (230 ml)
espaces verts (hors lots)	9100 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit "Le Cayrol"
parcelles cadastrées WA316 - WA256
et ZB15
Commune d'Alzonne

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 09' 56" E Lat. 43° 15' 20" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 2° 10' 05" E Lat. 43° 15' 21" N

Point d'arrivée : Long. 2° 09' 50" E Lat. 43° 15' 21" N

Communes traversées :
Alzonne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation bassin du Fresquel approuvé le 30/11/2000 : les terrains du projet sont hors zone réglementée du PPRi
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site FR9101446 - ZSC Vallée du Lampy à 500 m au nord-est du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site classé le plus proche à 1,4 km au sud du projet : Canal du Midi. Le projet se tient hors zone sensible et hors zone d'influence de ce site. Il n'existe aucune covisibilité ni intervisibilité du projet avec ce site protégé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Connexion au réseau AEP existant
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tranchées nécessaires à l'enfouissement des réseaux seront remblayées avec leur propre matériaux. Les matériaux issus de la création des fossés, noues et bassin de rétention seront, pour la terre végétale, réutilisés pour les aménagements paysagers. Le projet reste excédentaire. Une évacuation des matériaux sera nécessaire conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voirie nécessite l'apport de peu de matériaux qui proviendront des carrières locales. Les matériaux apportés seront de type grave 0/20 ; 20/60. La solution privilégiée reste le traitement des sols à la chaux. La mise en oeuvre de cette solution dépend des résultats de l'étude géotechnique en cours.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux observés au niveau du projet sont communs et ne présentent pas de sensibilité. Les espèces, tant pour la flore que pour la faune, sont également communes et ont été observées en limite du projet. Elles pourront tout à fait continuer à évoluer aux abords du site, et au sein de certaines parties du projet laissées en espace vert. Le projet s'implante sur la frange Est d'un corridor identifié au SRCE. Les milieux en place à l'ouest du projet permettent tout à fait aux espèces de continuer à circuler. Aucune haie n'est détruite dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 500 m au sud-ouest de la ZSC Vallée du Lampy. Ce site s'étend sur 9555 ha et inclut les vallées et bassins versants du Lampy et de la Vernassonne. Outre l'intérêt de ces cours d'eau pour plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire, ce secteur est original par ses caractéristiques climatiques. Compte tenu de l'éloignement relatif et de la nature du projet (en particulier absence de relation hydrologique directe et traitement et régulation des eaux avant rejet), le projet n'aura pas d'impact sur le site N2000. De même, le projet n'aura pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire recensées dans le secteur d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des espaces agricoles. 3,9 ha sont ainsi concernés. Ces espaces étaient partiellement en friches et pour partie cultivés en 2017. Les zones concernées par le projet sont cependant inscrites comme zone A Urbaniser au titre du document d'urbanisme en vigueur sur la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD6113, qui marque la frange sud du projet, est concernée par le risque Transport de Matière Dangereuse. Le projet respecte plusieurs dispositions : - des constructions qui se tiendront à plus de 15 m de l'axe de la RD6113 - une bande végétalisée de 5 m de large le long de la voirie, dont 3 m plantés départemental - une noue implantée à plus de 5 m de la limite du domaine public routier - aucun accès direct sur le RD6113
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone de sismicité 1, très faible. Le risque feu de forêt est identifié sur le territoire à un niveau 3, fort, mais le projet reste à l'écart des espaces combustibles. La commune est concernée par le risque inondation et elle est dotée d'un PPRI : le projet se tient hors de toute zone inondable ou réglementée par le PPRI. L'aléa mouvement de terrain est évalué comme faible sur les terrains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré dépend des activités qui s'implanteront sur site. Le projet reste de taille modeste, avec des parcelles plutôt petites au regard d'activités, laissant présager l'accueil d'activités de proximité plutôt, peu industrialisées, plutôt artisanales. Le trafic attendu peut être évalué sur la base des stationnements prévus (2/parcelles) à 120 trajets par jour correspondant aux personnes travaillant sur site, augmenté ponctuellement d'éventuelles livraisons et d'une fréquentation du public.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit engendré par le projet proviendra du trafic sur la voirie et de la nature des activités accueillies. Au vu de la longueur de voirie, et de la taille des parcelles, il reste peu probable que des activités particulièrement bruyantes s'implantent sur site. La RD6113 est une voirie qui supporte un trafic non négligeable modifiant le contexte sonore local.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone est destinée à accueillir des activités économiques dont la nature n'est à ce jour pas connue. Au vu de la taille des parcelles, il reste peu probable que des activités particulièrement émettrice d'odeurs s'implantent sur site.</p> <p>Au niveau des terrains et aux abords, aucune source de nuisance olfactive n'existe actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'accompagne, au niveau de la voirie, de l'implantation de lampadaires. Ceux-ci seront à Led, en cohérence avec ce qui existe actuellement sur les zones équipées à l'est. Les émissions lumineuses resteront cantonnées au site.</p> <p>Le projet se trouve à proximité d'une voirie relativement fréquentée (RD6113), d'un supermarché et de lotissements, sources de lumières. Celles-ci restent néanmoins relativement circonscrites aux zones directement concernées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation partielle du site s'accompagne de la construction d'un réseau de collecte constitué de deux noues, une au nord de capacité 850 m3, l'autre au sud de capacité 513 m3. Les noues jouent le rôle de bassin de rétention. Le débit sera régulé selon les préconisations de la DDT 11 avant rejet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au réseau de pluie du lotissement pour la noue nord - au fossé longeant la RD6113 pour la noue sud <p>L'enherbement des ouvrages participera au piégeage d'éventuels polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'accompagne d'un réseau de collecte des eaux usées. A ce stade, les activités n'étant pas connues, aucun autre rejet particulier n'est envisagé. Les eaux usées seront rejetées dans un réseau de collecte des eaux résiduaires séparatif. La capacité du réseau est suffisante. Le réseau aboutit à la station d'épuration d'Alzonne de capacité 1500 eqh. dont la capacité est suffisante (sauf d'après les données d'autosurveillance 2015).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera l'accueil d'activités dont la nature n'est aujourd'hui pas connue (vocation artisanale majoritairement pressentie). Chaque activité engendrera la production de déchets qui pourront être de toute nature. Leur quantification n'est à ce stade, pas possible. Ces déchets seront gérés (stockage, collecte, traitement) conformément à leur nature et à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRAC - SRA a été contactée et un diagnostic préventif a été engagé. Le projet se tient hors de toute zone de protection. Il n'y a aucune covisibilité ni intervisibilité possible avec le patrimoine protégé recensé dans un large périmètre (Croix de cimetière en pierre de st Martin le Viel, à 4,5 km - Eglise et inscription commémorative de Bram à 4 km - Canal du Midi à 1,4 km - ZPPAUP de Montréal à près d'1,5 km).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont propriété de l'EPCI mais le projet va engendrer la perte de 3,9 ha de terres agricoles. Le projet va avoir une incidence positive directe en terme de dynamique socio-économique. Il aura une incidence indirecte positive sur la dynamique urbaine en participant à la construction d'une zone d'emploi et donc d'un bassin de vie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un périmètre d'environ 5 km autour du projet, 10 projets ont fait l'objet d'un avis de l'AE depuis 2011

- une carrière alluvionnaire à Bram et Montréal (14,5 ha : impacts sur les écoulements de crue et a nappe alluviale du Fresquel, impact sur la ZNIEFF I gravières et plaines de Bram - 2,9 km au sud-ouest du projet) et une carrière à Bram (6,2 ha - enjeux pollution des eaux souterraine, fonctionnement nappe phréatique, accident - 5 km à l'ouest du projet)
- un projet d'irrigation agricole à Villesèquelande (prélèvement canal du Midi - plus de 4,3 km au sud-est)
- 6 projets PV (Montolieu à 6,7 km au nord-est, Alzonne à 3,3 km au nord-est - enjeux naturalistes, 2 à Bram l'un à 6 km à l'ouest et l'autre à 5,4 km au sud-ouest du projet, Moussoulens - à plus de 2,5 km au nord-est, localisation non connue, Montréal à 7,7 km au sud-ouest)
- un projet de contournement routier à Bram (enjeux biodiversité (ZNIEFF carrière de Bram), inondation (La Preuille) et paysage (Canal du Midi) - à 2,4 km au sud-ouest du projet).

Au vu de la nature diverses des projets, de l'éloignement allant de 2,4 à 7,7 km par rapport au projet, et des enjeux propres à chacun, il ressort que le projet de la ZA du Cayrol n'aura aucun impact cumulé :

- sur le milieu physique, les enjeux relevés sur ces thématiques ne se retrouvant par dans le cadre du projet de la ZA du Cayrol
- sur la biodiversité, le projet de ZA n'engendrant pas d'incidence sur les milieux concernés dans le cadre des autres projets
- sur le milieu humain, sinon éventuellement conforter une diversité économique et participer aux fonctionnements des carrières
- sur le paysage, les projets étant suffisamment éloignés de la ZA pour ne pas se percevoir dans une même perception et les projets ayant des enjeux paysagers relevés (contournement de Bram) ne se voyant pas avec le projet de ZA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. annexe "synthèse des impacts, mesures et impacts résiduels"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble ici pas nécessaire au vu :

- des faibles sensibilités du milieu actuel concerné (tant physiques que d'un point de vue naturel, humain et paysager).
- de la nature du projet, dimensionné de façon proportionnée au regard des besoins du secteur, tant en terme de surface (4 ha) que de potentialité d'accueil - 13 parcelles de 2000 m² environ).
- des incidences positives locales, directes et indirectes, notamment sur la dynamique socio-économique, des incidences négatives limitées, négligeables à modérées avant application des mesures.
- des mesures prévues et intégrées au projet pour éviter ou réduire les incidences potentielles identifiées conduisant à un impact résiduel nul à très faible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe A - " Synthèse des principales sensibilités et contraintes de l'état actuel " : se rapporte à la partie 5 du Cerfa

Annexe B - " Synthèse des incidences, présentation des mesures et évaluation de l'impact résiduel " : se rattache à la partie 6-4 du Cerfa

Annexe C - Notice et plans des aménagements paysagers prévus

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Carcassonne

le,

11.08.2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

